

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le trois avril à vingt heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Maryse BESNIER

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE 2023-017

Madame Céline Mathé présente le budget primitif 2023 comme suit :

	DEPENSES en €		RECETTES en €	
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	344 740,83 €	013 - Atténuations de charges	18 000,00 €
	012 - Charges de personnel	435 200,00 €	70 - Produits des services, du domaine et vites diverse	73 179,80 €
	014 - Atténuations des produits	81 996,00 €	73 - impôts et Taxes	57 039,00 €
	65 - Autres Charges de la gestion courante	97 868,00 €	731 - Fiscalité Local	646 455,00 €
	6573841 - Suv de fonct. Aux BA et aux régies	- €	74 Dotations, subventions et participations	305 421,40 €
	66 - Charges financières	29 900,00 €	75 Autre Produits de gestion courante	37 800,00 €
	67 - charges exceptionnelles	1 000,00 €		
	68 - Dotation provisions semi-budgétaire	- €		
	042 - Opération d'ordre transfert entre section	3 775,17 €		
	Total	994 480,00 €	Total	1 137 895,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	730 896,00 €	R002 résultat reporté	587 480,80 €	
Total des Charges de fonctionnement	1 725 376,00 €	Total des recettes de fonctionnement	1 725 376,00 €	
INVESTISSEMENT	Charges Opérations		13 - Subventions d'investissement	
	34 - TERRAIN - (parking moto cross)	10 000,00 €		19 117,00 €
	45 - Voirie	69 000,00 €		
	48 - Logement Locatif	- €		
	49 - Eglise	8 000,00 €		
	50 - Mairie	11 500,00 €	Reste à réaliser 2022	50 930,00 €
	54 - Salle Cérés	- €	10 - Dotations fonds divers et réserves (FCTVA, taxe aménagement	23 152,16 €
	56 - Groupe Scolaire	178 000,00 €	Taxe aménagement	4 999,69 €
	58 - Cimetière	14 000,00 €	1088 - excédent de fonctionnement capitalisé	259 923,30 €
	59 - Local Technique	3 000,00 €		
	61 - Voie Douce	2 000,00 €	041 Opérations d'ordre (frais étude rattachés aux travaux)	10 124,68 €
	66 - Aménagement rue des vergers	47 000,00 €	Amortissement des Etudes non suivies de travaux 5 ans	3 775,17 €
	67 - Sécurisation du Bourg	32 700,00 €	040 opération d'ordre de transfert entre sections	
	68 - Friche Industrielle - rue des rosiers	80 000,00 €		
	69 - Démolition du Fresne	60 000,00 €		
	70 - Aménagement du Dolmen	4 000,00 €		
	Sans opération	36 640,02 €		
	Opération d'ordre (frais étude rattachés aux travaux)	10 124,68 €		
	Total opérations :	565 964,70 €	Total recettes investissement	372 022,00 €
	Reste à réaliser 2022	164 028,69 €	021 Virement de la section de fonctionnement	730 896,00 €
Total des dépenses équipements	729 993,39 €	R001 Solde exécution positif	- €	
16 Emprunts	142 000,00 €			
1681 Autres Eprunts	600,00 €			
D001 Solde exécution négatif	146 824,61 €			
16878 - Autre Dette - Autre organismes particuliers	80 000,00 €			
Dépôt et cautionnement reçus	3 500,00 €			
Total des charges d'investissement	1 102 918,00 €	Total des Recettes d'investissement	1 102 918,00 €	

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-2,

- Vu l'article 75 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 permettant aux collectivités de moins de 3000 habitants de subventionner les services eau et assainissement sans limitation ni justification,

- Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget assainissement ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus, - après avoir entendu les explications du Maire,

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	10	1	2

Approuve le Budget primitif 2023 proposé par Monsieur le Maire comme suit :

Fonctionnement

Recettes	1 137 859,20 €
Excédent de Fonctionnement	587 480,80 €
Total recettes :	1 725 376,00 €

Dépenses	994 480,00 €
Virement Section d'investissement	730 896,00 €
Total Dépenses :	1 725 376,00 €

Investissement

Recettes	842 994,70 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	259 923,30 €
Total Recettes	1 102 918,00 €

Dépenses	6 093,39 €
Déficit d'investissement	146 824,61 €
Total Dépenses	1 102 918,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

CHARGE M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER